

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 42 (1944)

Heft: 3

Nachruf: Dominique Clivaz

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

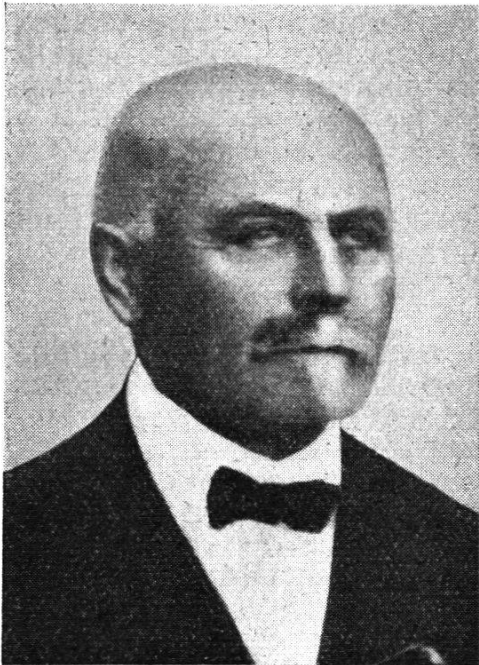
Aus (22) und (23) rechnet sich der mittlere k -Wert aus der ganzen Zone wie folgt:

$$k = \frac{r_{gl}^2}{2 (h_0 - H) \left(\frac{a/2 + d}{\ln \left(\frac{R}{r_0} \right)} + r_0 \right)} \times \frac{\Delta h}{\Delta t} \quad (24)$$

In dieser Gleichung (24) sind r_{gl} , h_0 , H , r_0 , Δh und Δt bekannt. Was wir schätzen müssen ist einzig die Reichweite R .

(Schluß folgt)

† Dominique Clivaz



Au début de décembre 1943 est décédé à Montana, à l'âge de 77 ans après une courte maladie, notre collègue et ami Dominique Clivaz, membre honoraire de la Société Suisse des Géomètres.

Il était originaire de Chermignon. Déjà pendant ses études il se fit apprécier par sa ponctualité, sa correction et son ardeur au travail. Il obtint son brevet de géomètre en 1897.

Homme d'action et entreprenant, il n'hésita pas à compléter ses connaissances et à ouvrir un bureau technique à Lausanne. Son activité se dirigea plutôt vers les relevés cadastraux de communes, travail dans lequel il excellait et qui lui valut des certificats flatteurs de la part des autorités vaudoises.

Sollicité par des amis, Dominique Clivaz accepta un siège de député au Grand Conseil valaisan et transféra son bureau à Sierre.

Ce fut l'apogée de sa carrière, mais aussi le début d'une période difficile. Il est rare qu'un homme, aussi actif et intelligent qu'il soit, puisse exercer en même temps et avec succès, les professions de géomètre, d'ingénieur, d'architecte et d'entrepreneur et s'occuper en outre de la chose publique. La surveillance d'une quinzaine d'employés dans des sphères d'activité différentes est une tâche bien lourde. La réussite ne va pas toujours de pair avec un travail assidu, même s'il est accompagné des meilleurs dons naturels.

Appelé à étudier simultanément les plans de plusieurs bâtiments et à en assumer la réalisation, à étudier et exécuter des travaux du génie civil, sans compter les charges découlant de la profession principale de géomètre, Dominique Clivaz a succombé devant ces tâches multiples. Malgré un labeur incessant, ce travailleur infatigable a fini par échouer, comme tant d'autres, dans des circonstances analogues. Ses déceptions, qui ne diminuent en rien ses qualités, doivent être une leçon pour nous et pour tous ceux qui embrassent une carrière libérale: la vie moderne veut que l'on consacre tout son temps à la branche d'activité que l'on

a choisie. Les détenteurs de professions multiples n'ont plus aucune chance dans notre ère de spécialisation.

Mais Dominique Clivaz ne se laissa point abattre et fit preuve d'une de ses autres grandes qualités: la persévérance.

Il se remit à son travail de géomètre et releva les plans de plusieurs communes du Jura bernois. Survint la mobilisation de 1914/18 qui provoqua l'arrêt des travaux en cours. Notre collègue revint s'établir à Sierre et il s'occupa dans la région de remaniements parcellaires, de levés de plans et d'études de routes, d'irrigations et d'assainissements. Ces travaux sont trop nombreux pour les énumérer, néanmoins ils ne lui permirent pas de se refaire, véritablement une situation.

Dominique Clivaz mit cependant, selon son habitude, le meilleur de lui-même. Ses qualités étaient toujours appréciées hors du canton et la commune de Satigny lui confia un travail assez important.

Malgré son âge, il exécuta dans les dernières années de sa vie de nombreux relevés et études pour la route du Rawil. Il me souvient de l'avoir vu, alors qu'il était âgé de plus de 70 ans, travailler sur le bisse de Riccard, encordé et encadré de deux ouvriers dont l'unique mission était de l'empêcher de tomber au cours de ses périlleux relevés. Ce simple fait illustre, d'une manière éclatante, la volonté et l'endurance du défunt.

Si Dominique Clivaz a vu ses espoirs déçus dans le vaste champ d'action qu'il avait choisi, il n'en laissera pas moins le souvenir d'un excellent géomètre, d'un homme courageux et les travaux auxquels il a participé resteront un témoignage vivant de son inlassable activité. C.

Mitteilung

Auf das kommende Frühjahr werden wiederum einige aus der Schule entlassene Jünglinge bei Grundbuchgeometern in die Lehre treten zur Ausbildung zu Vermessungstechnikern. Für den Abschluß des bezüglichen Lehrvertrages hat der Schweizerische Geometerverein in Verbindung mit der schweizerischen Lehrlingsämterkonferenz spezielle Vertragsformulare drucken lassen, die in allen deutschsprachigen Kantonen verwendet werden sollen. Diese Formulare, wie auch die vom S. G. V. aufgestellten Richtlinien betreffend die Lehrlingsausbildung, können beim unterzeichneten Zentralkassier bezogen werden.

Bei dieser Gelegenheit sei der Beschluß der Hauptversammlung des Schweizerischen Geometervereins vom Juni 1939 in Zürich in Erinnerung gerufen, wonach die Mitglieder des S. G. V. für jeden Lehrling, den sie zum Vermessungstechniker ausbilden, dem Verbandsverbande den Betrag von Fr. 120.— abzuliefern haben. Die Einzahlung des Betreffnisses in die Verbandskasse hat auf Ende des ersten Lehrjahres zu erfolgen. Zum Ausgleich dieser Belastung der Lehrherren ist die in den Richtlinien vorgesehene monatliche Entschädigung an die Lehrlinge während des ersten Lehrjahres um Fr. 10.— reduziert worden. Die abzuliefernden Beträge werden als Schulfonds besonders verwaltet und dienen zur Bezahlung allfälliger Kursdefizite und zur Ausstattung der Kursleitung mit den benötigten Lehrmitteln, Zeichnungsgeräten und Instrumenten sowie zur Bestreitung der den beiden beteiligten Berufsverbänden (Schweiz. Geometerverein und Verband schweiz. Vermessungstechniker) aus der Lehrlingsausbildung erwachsenden Auslagen.

Bern, im Februar 1944

Der Zentralkassier:
P. Kübler.